

Mentions légales



L'identité de l'entreprise :

L'entreprise Ecologie de Vie est créée par Claire Chevrier, habitant au 43 rue Etienne Dolet 95100 Argenteuil, agissant au titre de micro-entrepreneur au régime simplifié.

Pour toutes questions ou interrogations, vous pouvez contacter Ecologie de Vie en vous adressant au :

- Créateur : Claire Chevrier
- Numéro de téléphone : 06 76 03 68 03
- Mail : ecologiedevie@yahoo.com
- Site internet : www.ecologiedevie.com

Qui est votre praticien ?

- Claire Chevrier est votre thérapeute et praticien d'évolution consciente.
- Claire Chevrier, votre praticien d'évolution pour un mieux-être quotidien vous accompagne dans la conscience de qui vous êtes et développer votre sensibilité humaine et vous inviter à être responsable de votre processus de guérison.
- Claire vous accompagne dans la connaissance de vous-même, de votre monde intérieur et votre histoire de vie.
- Claire Chevrier n'est pas médecin. Seul un médecin peut proposer une prescription médicale, interrompre ou s'opposer à un traitement médical.
- Claire Chevrier n'est pas coach. Un coach est un guide qui vous accompagne dans une transformation intérieure suite à une reprogrammation mentale afin de dépasser un état négatif pour avoir un état d'esprit plus positif.
- Claire Chevrier n'est pas magicienne, et ne résout pas vos problèmes en un instant. Elle ne fait pas la transformation à votre place. Elle vous invite à conscientiser votre problématique.
- **Claire Chevrier est une thérapeute qui vous ouvre la porte, vous place sur le seuil. A vous de passer la porte. Êtes-vous prêt ?**



La relation entre client et praticien :

Pour le client :

Avant de recourir à une pratique de soins, il est prudent que la personne en demande de soins pose certaines questions afin de recueillir les informations qui lui permettront de prendre une décision éclairée. Le client s'informe sur le type de soin effectué pour intégrer le processus de guérison qui lui permet de s'autorégénérer.

Pour le praticien :

Le praticien informe le client sur ce qui peut être vécu pendant la séance de soin et accompagne l'individu dans une évolution consciente pour son mieux-être du quotidien. Le praticien respecte le protocole de la séance en s'adaptant au cas particulier de la personne en demande.

Les activités exercées de l'entreprise :

Ecologie de Vie exerce une **activité non conventionnelle**.

Les activités de Ecologie de Vie sont :

- Soins énergétiques Reiki
- Soins énergétiques (de reconnexion intérieure et supérieure)
- Massages énergétiques (d'équilibre et d'alignement)
- Consultations
- Accompagnements
- Ateliers

Toutes les activités sont encadrées par le SNPER (Syndicat National des Praticiens et Enseignants du Reiki). Cette assurance protège les activités exercées incluant les soins énergétiques, massages, consultations et ateliers.

Le Reiki est une pratique encadrée par la Fédération de Reiki Usui et le SNPER rassemblant l'ensemble des pratiques Reiki.

[Règlement intérieur - La Fédération de Reiki Usui \(lafederationdereiki.org\)](http://lafederationdereiki.org)

SNPER réunit différentes pratiques énergétiques y compris, les soins et massages pratiqués ici.

[ASSURANCES – COMMENT ADHÉRER ? – Syndicat National des Praticiens et Enseignants du Reiki \(snper.org\)](http://snper.org)

Les pratiques réglementées sont (en cours de réglementation) :

- L'acupuncture
- L'ostéopathie
- La réflexologie
- La naturopathie
- L'aromathérapie ou l'homéopathie
- L'hypnose

Ces pratiques de médecine douce se développent en parallèle de la médecine conventionnelle, de la nutrition, et de l'esthétisme.

Liens utiles :

- [Arrêté n° 83-50/A du 3 octobre 1983 relatif à la publicité des prix de tous les services](#)
- [Arrêté du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix](#)
- [Fiche du ministère des solidarités et de la santé sur les « Pratiques de soins non conventionnelles »](#)

Fiche pratique :

- [« Pratiques commerciales trompeuses »](#)
- [Médecines non conventionnelles](#)